

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 24 février 2026

Date de convocation : 16 février 2026
Date d'affichage : 16 février 2026

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2026-005
Approbation et signature d'une convention-cadre avec l'association Initiative Terre de Vaucluse
et
Attribution d'une subvention à l'association Initiative Terre de Vaucluse

Rapporteur : Geneviève JEAN

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LBOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

Procurations :

Rose-Marie DUMONTIER donne procuration à Jean-Paul GROUILLER, Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Pierre AUBOIS donne procuration à Mariane DOMEIZEL, Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

Absents et excusés :

Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Bernadette VITALE, Armelle TOUATI, Brigitte PASCAL-FREYTAG, Patricia GERBE ;

Monsieur Jean-Luc BOREL est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 en date du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 en date du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024-033 en date du 14 mars 2024 portant création de la régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de la compétence « tourisme » ;

Vu le budget de COTELUB pour l'exercice 2026 ;

Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Initiative Terres de Vaucluse est une association locale du réseau Initiative France intervenant sur le département du Vaucluse. Ses missions consistent à :

- accompagner les créateurs et porteurs de projets par un suivi individualisé ;
- labelliser les projets par des professionnels et au niveau national via le label Initiative Remarquable ;
- apporter un soutien financier sous forme de prêts.

Le développement économique constitue une compétence de la communauté de communes qui s'emploie à mettre en œuvre et renforcer une politique d'accompagnement des créateurs et entrepreneurs du territoire.

Afin de formaliser ce partenariat pour l'année 2026, il est nécessaire de conclure une convention de coopération définissant les principales missions confiées à Initiative Terres de Vaucluse :

- accompagnement individualisé des créateurs et porteurs de projets ;
- tenue de permanences dans les locaux de COTELUB ;
- renforcement des partenariats locaux afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement, financement, professionnalisation et mise en réseau ;
- développement des relations avec les partenaires financiers pour faciliter l'accès au financement ;
- relais de l'action des partenaires auprès des entreprises.

La convention prévoit également l'attribution d'une subvention de 40 000 € pour l'année 2026, dont 5 000 € conditionnés à la transmission d'un bilan quantitatif détaillé sur l'accompagnement avec et sans financement.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

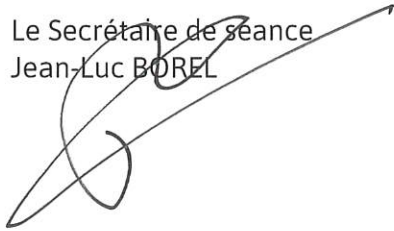
- **D'approuver** la convention de coopération avec l'association Initiative Terres de Vaucluse pour l'année 2026 ;
- **D'attribuer** à l'association Initiative Terres de Vaucluse une subvention d'un montant de 40 000 € au titre de l'année 2026 ;
- **De conditionner** le versement d'une partie de la subvention, à hauteur de 5 000 €, à la transmission d'un bilan quantitatif conforme aux stipulations de la convention ;

- **D'autoriser** le président à verser la subventions visée à l'association Initiative Terres de Vaucluse ;
- **D'autoriser** le président à signer ladite convention de coopération avec l'association Initiative Terres de Vaucluse ;
- **D'autoriser** l'imputation des dépenses correspondantes sur le budget principal ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc BOREL



Le Président
Robert TCHOBDRENOVITCH

